Mais je signalerais à Votre Honneur et aux députés qu'au contraire l'État doit entrer dans les chambres à coucher. De fait, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) y entre sûrement en accordant des allocations familiales lorsque les unions sont fécondes. Le ministre des Transports (M. Hellyer) y est admis puisqu'il est en mesure de publier d'agréables statistiques sur le nombre de chambres à coucher. Le ministre des Finances (M. Benson) y est aussi admis, car lorsque deux personnes se marient certains avantages financiers sont accordés au conjoint qui fait la déclaration d'impôt sur le revenu. Puis, si cette union est féconde, d'autres avantages financiers lui sont accordés.

Les chambres à coucher deviennent donc assez encombrées. Nous y trouvons le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre des Finances et le ministre des Transports. Même le ministre de la Justice (M. Turner) s'y trouve, car parfois des gens se laissent entraîner dans la mauvaise chambre à coucher et d'autres doivent exposer leur cause à un juge qui s'occupe des divorces devant un tribunal matrimonial désigné par le ministre de la Justice. Celui-ci est donc également admis dans les chambres à coucher.

Que dire alors du ministre de la Maind'œuvre et de l'Immigration (l'hon. M. Mac-Eachen)? De temps à autre, les ministres de l'Immigration de notre pays ont eu l'indélicatesse d'établir des comparaisons entre les personnes originaires du pays et les personnes d'origine étrangère. Lorsque le ministre de l'Immigration, rarement il est vrai, se permet la même chose et qu'il se fait donner sur les doigts, comme il le mérite, il s'aventure sûrement alors dans les chambres à coucher de la nation et y compte ceux qui y entrent et ceux qui en sortent. J'estime donc que la déclaration du premier ministre (le très honorable M. Trudeau) simplifie beaucoup trop le tableau canadien. J'ai dressé une liste d'une demidouzaine de ministres qui s'intéressent aux chambres à coucher de la nation. Ma liste est un peu plus longue que celle des ministres présents à la Chambre cet après-midi, en vertu du système de roulement.

Je toucherai au problème dans un instant, mais j'aimerais tout d'abord commenter certaines déclarations faites au cours du débat d'hier par le député de York-Est (M. Otto). Il a brossé un tableau historique des sources de moralité et de leur évolution au cours des âges. Je dois tout d'abord le reprendre sur une allusion historique. C'est Julien l'Apostat et non Adrien qui avait tenté de remonter le cours du temps et de revenir au culte de divers dieux païens. Le député semble aussi avoir

oublié la première partie de la grande tradition judéo-chrétienne qui fait partie de notre patrimoine. Il a oublié les préceptes moraux de l'Ancien Testament avant l'ère chrétienne; on y exprime des opinions fort arrêtées sur ce qui se passait à Sodome et à Gomorrhe, et Noé y est cloué au pilori pour avoir commis l'inceste avec ses filles. Presque à tous les chapitres de l'Ancien Testament on trouve ces choses que nous avons appris, dans nos tendres années, à considérer comme des exemples d'immoralité. Ce que le député semble...

M. Otto: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. McCleave: Je serai ravi de la question.

M. Otto: Le député veut-il dire que les tribus d'Israël formaient alors une civilisation?

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas saisi la question.

M. Otto: Le député veut-il dire qu'on estimait alors que les tribus d'Israël formaient une civilisation?

M. McCleave: Je dirais, monsieur l'Orateur, que si un autre groupe aussi restreint a aussi bien réussi à orienter le destin de la civilisation, je n'en ai jamais entendu parler.

Des voix: Bravo!

M. McCleave: Pour des gens qui vivaient sur un territoire exigu, souvent attaqués par des étrangers dix fois ou cent fois plus nombreux qu'eux-mêmes ils ont fait preuve, je pense, d'une persévérance, d'une ténacité à vivre et d'une intelligence remarquable à nous transmettre une grande partie de notre patrimoine. J'espère que cela répond à la question du député.

D'après les propos tenus par le député, j'ai l'impression qu'il tient ses notions de moralité du crépuscule de la civilisation classique de Rome et de Grèce. Je lui rappelle qu'évidemment, à l'ère spatiale, aux débuts de ce moment de l'histoire, leurs normes de moralité étaient assurément très élevées et orientées vers la préservation de la famille et de l'État, et non vers un relâchement, vers une tolérance absolue en matière de comportement individuel. Voilà le point que je veux faire ressortir.

• (3.00 p.m.)

Quelle est la raison d'être du droit pénal sinon de frapper de sanctions un comportement qui nous paraît antisocial ou nuisible aux intérêts de la société? Il est inutile de